

PRÉFÈTE DÉLÉGUÉE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE Établissement des eaux et de l'assainissement de Saint Martin (EEASM)

Par arrêté n°099/2016/PREF/STMDM du 29 juin 2016 est prescrite au Bureau du Pôle « développement durable » rue du Fort Louis à Marigot une enquête publique:

– au titre des articles L214-1 à 6 du Code de l'environnement (rubriques 2.1.1.0 et 2.1.2.0 de la loi sur l'eau) sur la demande d'autorisation portant sur la réalisation de la station d'épuration à Quartier d'Orléans – présentée par l'établissement des eaux et de l'assainissement de Saint Martin (EEASM).

Cette enquête publique se déroulera pendant 32 jours consécutifs **du lundi 18 juillet 2016 au jeudi 18 août 2016 inclus**, au bureau du pôle « développement durable », rue du Fort Louis à Marigot, siège de l'enquête publique.

Monsieur Guy CALME, architecte, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Madame Hélène MEDINA, ingénieur principal territorial, est désignée en qualité commissaire enquêteur suppléant est désignée en qualité commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête publique est tenu à la disposition du public au bureau du pôle « développement durable », rue du Fort Louis à Marigot, durant les jours ouvrables et aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Les observations, propositions et contre-propositions éventuelles du public pourront être consignées sur le registre d'enquête publique unique prévu à cet effet ou les adresser par écrits au commissaire enquêteur, « pôle de développement durable de la Collectivité route de Fort Louis 97150 SAINT MARTIN ».

Monsieur Guy CALME, se tiendra à la disposition des personnes intéressées pour leur apporter les informations nécessaires et recevoir leurs observations écrites ou orales dans les lieux de permanence ci-après et aux jours et heures suivants :

Bureau des permanences du CAUE au pôle de développement durable de la Collectivité route de Fort Louis – Marigot

- **lundi 18 juillet 2016 de 8 heures à 12 heures**
- **vendredi 29 juillet 2016 de 8 heures à 12 heures**

Salle du Conseil de quartier – rue de coralita – Quartier d'Orléans

- **lundi 1^{er} août 2016 de 8 heures à 12 heures**
- **jeudi 18 août 2016 de 8 heures à 12 heures**

Toutes informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de Monsieur Patrick LENTZ, directeur de l'établissement des eaux et de l'assainissement de Saint Martin (EEASM), téléphone : 0590 87 62 50 , adresse électronique : patrick.lentz@com-saint-martin.fr

Au terme de l'enquête publique, Madame la Préfète statuera par un arrêté sur la demande de réalisation d'une station d'épuration à Quartier d'Orléans, présentée par l'établissement des eaux et de l'assainissement de Saint-Martin (EEASM) au titre des articles L214-1 à 6 du Code de l'environnement (loi sur l'eau).

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ainsi qu'à l'EEASM, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.